



COMMUNICATION AUX MEMBRES

RECOMMANDATIONS ET MESURES D'URGENCE CONCERNANT LA COVID-19

Les conseils d'administration de l'Association vétérinaire québécoise de médecine de refuge (AVQMR) et du Ontario Shelter Medicine Association (OSMA) appuient les mesures proposées par la National Animal Care & Control Association (NACA) américaine afin de limiter les services offerts par les refuges durant la pandémie de COVID-19 dans l'intérêt de la santé publique à court et long terme.

Les mesures proposées peuvent être consultées ci-dessous :

- Fonctions de services animaliers : <https://www.nacanet.org/wp-content/uploads/2020/03/NACA-Statement-on-Animal-Control-Functions.pdf>
- Admission de chats : <https://www.nacanet.org/wp-content/uploads/2020/03/Cat-Intake-Protocols-Statement.pdf>
- Placement d'animaux non-stérilisés : <https://www.nacanet.org/wp-content/uploads/2020/03/Releasing-Unaltered-Pets-from-Animal-Shelters-During-the-COVID-19-Pandemic.pdf>
- Continuité de services : <https://www.nacanet.org/wp-content/uploads/2020/03/NACA-statement-Continuity-of-Services.pdf>
- Gestion des animaux en contact avec un cas confirmé de COVID-19: <https://www.uwsheltermedecine.com/library/resources/animal-services-role-in-covid-19-support#temporarysheltering>

Parmi ces mesures sont incluses :

- **Discontinuer temporairement toute chirurgie élective ou non-essentielle, incluant la stérilisation pré-adoption et les projets de CSR.M.**
 - L'absence d'accès immédiat à la stérilisation ne devrait pas être utilisée comme justification d'euthanasie en refuge.
 - L'utilisation d'ententes de stérilisations reportées et/ou un programme de foyer temporaire en attente d'adoption (*foster-to-adopt*) devrait être considérées entretemps.

- **Limiter l'admission en refuge de tous les animaux dont le besoin n'est pas urgent.**
 - Ceci inclut limiter l'admission de chats uniquement aux chats blessés, malades, en danger immédiat ou les cas de morsures envers les humains.
 - Dans les situations de saisies, les services animaliers devraient considérer l'admission échelonnée des animaux ou reporter l'admission dans les cas où une intervention médicale immédiate n'est pas requise.

- **Continuer les services afin d'assurer les soins des animaux présentement en refuge, incluant :**
 - Adoption et placement d' animaux disponibles.
 - Aide directe aux propriétaires comme alternative à l'admission au refuge.
 - Placement en famille d'accueil d'urgence afin de diminuer la population en refuge.
 - Services de retour aux propriétaires d'animaux trouvés lorsque cela ne peut être effectué directement dans le terrain.

- Lorsqu'inévitable, la gestion des animaux ayant eu un contact connu avec une personne atteinte de la COVID-19 doit être effectuée avec des mesures d'hygiène supplémentaires étant donné le manque de données probantes quant au risque potentiel de ces animaux à être des vecteurs mécaniques (fomites) ou à contracter l'infection.

Ces mesures sont appuyées par les programmes universitaires de médecine de refuge de l'Université de Floride, l'Université de Wisconsin-Madison et l'Université de Californie (Davis), l'Université d'Ohio et l'Association of Shelter Veterinarians (ASV) entre autres. Les CA de l'AVQMR et de l'OSMA croient que ces mesures sont dans le meilleur intérêt de la santé publique afin de limiter l'utilisation de matériel de biosécurité nécessaire aux travailleurs de la santé ainsi que ceux qui travaillent en premières lignes en temps de pandémie. De plus, ces mesures permettront aux refuges de se préparer adéquatement dans l'éventualité où leurs effectifs sont diminués afin de pouvoir continuer à fournir les soins aux animaux en besoin.

Prenez note qu'au fur et à mesure que la situation évolue ou que de nouvelles informations deviennent disponibles, certaines recommandations ou positions peuvent être amenées à changer.

Contact AVQMR: info.avqmr@gmail.com

Contact OSMA : info@ontariosheltermedicine.org